

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE L'ESSENCE POUR LA MACHINERIE AGRICOLE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Au cours d'un entretien privé que j'ai eu il y a quelques semaines avec lui, je lui ai fait part des plaintes de nombreux agriculteurs, en particulier d'agriculteurs ontariens, qui sont obligés de payer 10c. de plus le gallon, et parfois plus, l'essence qu'ils achètent pour leur exploitation et qui est entreposée en vrac dans de grands réservoirs, que s'ils l'achetaient des petits concessionnaires locaux des sociétés pétrolières.

Le ministre a-t-il eu le temps de se renseigner à ce sujet? Dans l'affirmative, voit-il quelque moyen de venir en aide à ces agriculteurs?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je me suis renseigné après que le député m'eut posé la question à la Chambre. Si l'on additionne les remises fédérales et provinciales, les agriculteurs ontariens ont droit à un rabais total de 29c. le gallon pour les véhicules non immatriculés. Par conséquent, les agriculteurs ne paient, d'après nous, jamais autant ni plus que les autres consommateurs. Il est vrai que la situation peut varier d'une ville à l'autre. Je ne saurais en dire davantage pour le moment.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que les compagnies qui viennent remplir les gros réservoirs des agriculteurs leur font payer 10c. de plus le gallon que les stations-service de l'endroît et qu'ils pourraient recevoir une remise du gouvernement si on leur en donnait les moyens?

● (1152)

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, on nous a dit que cela arrivait dans certains cas, par suite de la guerre des prix entre les divers distributeurs de pétrole. Cela varie d'une région à l'autre de l'Ontario. Je ne sais pas ce que nous pouvons y faire. C'est inévitable dans un système de libre marché lorsqu'il y a concurrence.

LES MESURES PRISES CONTRE LA PUBLICITÉ TROMPEUSE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-il vrai que la Direction des pratiques commerciales de son ministère n'a pas donné suite aux plaintes qu'elle a reçues l'année dernière au sujet de la publicité faite par les postes à l'égard des dates de livraison du courrier déposé dans les boîtes aux lettres rouges, blanches et bleues pour le courrier local, régional et national, ni à la plainte déposée récemment par le CTC contre la publicité d'Emploi et Immigration Canada à l'égard des règlements de la Commission d'assurance-chômage, parce que son ministère estime ne pas pouvoir poursuivre un autre ministère ou organisme du gouvernement fédéral?

Questions orales

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Comme c'est la première fois qu'on me signale ces plaintes, je ne puis faire de commentaires, mais je sais que les sociétés d'État et la Couronne sont exemptées des articles de la Loi sur les coalitions concernant la publicité trompeuse.

M. Dick: Comme le ministre n'a jamais réprimandé ou poursuivi un ministère ou organisme fédéral, existe-t-il un moyen qui lui permette de réprimander publiquement un autre ministère ou organisme fédéral qui fait de la publicité trompeuse?

M. Allmand: Il y a quelques jours, j'ai répondu à une question à la Chambre en disant que nous mettions au point avec les provinces un code d'éthique pour la publicité des organismes d'État. Nous révisons toute notre politique à l'égard de la publicité des organismes d'État et nous tiendrons compte des plaintes formulées par le député.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROLONGEMENT DE L'EXEMPTION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA DURÉE MOYENNE DE TRAVAIL DES AGENTS DES ÉLEVATEURS À GRAIN

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Quand le bill C-8 a été étudié au comité, on a beaucoup discuté de l'exemption des agents locaux des éleveurs à grain des dispositions relatives au calcul de la durée moyenne du travail. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il a fait ou ce qu'il compte faire à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Par suite des instances présentées par le député de Vancouver-Sud et d'autres députés de mon parti et de l'opposition officielle, j'ai consenti à prolonger d'encore six mois la durée d'application de l'exemption, afin de permettre aux syndicats et aux exploitants d'éleveurs à grain ruraux d'essayer de trouver une solution eux-mêmes.

* * *

L'ÉNERGIE

LE CONSORTIUM POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TROISIÈME USINE DE TRAITEMENT DES SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelques semaines, Shell Oil of Canada a annoncé son intention de former un consortium pour établir une troisième usine de traitement des sables bitumineux en Athabasca, mais la compagnie a bien précisé que ses efforts en vue de former ce consortium dépendraient des arrangements commerciaux pris avec le gouvernement. Shell Oil et son consortium ont-ils entamé les négociations avec des représentants du gouvernement?